

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur EL MATHLOUTHI Mourad, Ent. Innotel Constructions – 6 rue Albert Einstein – 78190 TRAPPES.
- Considérant la réparation des conduites télécom cassée au niveau de la résidence croix verte 2 à Ferrières-en-Bray.

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 26 mars 2024 au 24 avril 2024 entre 08h00 et 17h00, le stationnement et la circulation des véhicules sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

**Article 2** : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit au niveau de la Résidence Croix Verte 2. Une circulation alternée manuelle sera mise en place.

**Article 4** : Monsieur EL MATHLOUTHI Mourad, Ent. Innotel Constructions devra mettre en place une signalisation pour sécuriser son véhicules.

**Article 5** : Monsieur EL MATHLOUTHI Mourad, Ent. Innotel Constructions devra mettre en place une signalisation pour l'interdiction du stationnement.

**Article 5** : Monsieur EL MATHLOUTHI Mourad, Ent. Innotel Constructions veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

**Article 6** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur EL MATHLOUTHI Mourad, Ent. Innotel Constructions en charge de la mise en place de la signalisation,
- Le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 19 mars 2024

Le Maire  
Marie-France DEVILLERVAL

